

L'ORANIE EN 1873 : IMPRESSIONS D'UN VOYAGE À MOSTAGANEM, DE JEAN-JULES CLAMAGERAN

Retrouvées par Christian Graille

Un décret de l'Assemblée Nationale, rendu le 19 septembre 1848, avait ouvert un crédit de cinquante millions pour l'établissement de colonies agricoles en Algérie et l'exécution de travaux publics destinés à en assurer la prospérité.

Mazagran moitié européen, moitié arabe est antérieur à l'occupation française. En retranchant de la liste Mazagran, Christel et la Stidia, il reste quinze colonies formées en 1848 : leur population s'élevait en 1860 au chiffre de 5 855 habitants ; d'après le recensement de 1872, elle est aujourd'hui de

Saint-Cloud, peuplé de Parisiens, le petit port d'Arzew, si heureusement abrité, la colonne de Mazagran, élevée en souvenir de cent vingt-trois hommes, soldats sans peur sinon sans reproches, qui soutinrent pendant trois jours, au mois de février 1840, l'assaut de deux mille Arabes ; puis les haras et les vergers si riches en fruits de toutes sortes qui précèdent Mostaganem.



Vue de Mostaganem vers 1900

La série principale de colonies, et la plus compacte, se trouve échelonnée entre Oran et Mostaganem, sur un parcours de quatre-vingts kilomètres, au pied du djebel Karkhar d'abord, puis autour du golfe où se jette la Mecta.

Voici la liste des petites villes et des villages qu'on rencontre à partir d'Oran : Arcole, Assi-Bounif, Assi-Ameur, Fleurus, Assi-Okba, Assi-Ben Feréah, Saint-Louis, Saint-Cloud (1 182 habitants), Christel, Kléber, Mefessour, Sainte-Léonie, Arzew.

Arzew et Sainte Léonie datent de 1846 mais ils n'ont réellement été peuplés qu'en 1848. La Stidia (466 habitants) est une colonie allemande. Des émigrants prussiens, amenés sur les côtes d'Afrique par suite d'incidents de voyage assez étranges, la fondèrent en 1846 ; Christel est un village arabe ;

8 835 habitants dont 361 Musulmans. En douze ans, elle s'est accrue de 42 %. Ce n'est pas là un développement extraordinaire, c'est l'indice d'une certaine prospérité. Les maisons des villages et les cultures qui les entourent témoignent de l'importance des travaux entrepris, de la fécondité du sol et de l'aisance des colons.

Une route assez bonne, desservie par les diligences, met en communications les uns avec les autres les divers groupes que nous avons cités et les rattache aux deux villes qui occupent les points extrêmes de la ligne. En suivant cette route nous avons remarqué l'élégant village de

Mostaganem est une ville de 5891 habitants, elle en avait, il y a douze ans, plus de 8000 depuis la création du chemin de fer qui passe à une distance de trente-cinq kilomètres, le mouvement commercial incline de plus en plus du côté d'Oran. Ce qui est pire pour Mostaganem c'est qu'elle n'a pas de port ; cependant elle lutte avec courage contre les difficultés de sa situation. Elle ne veut pas déchoir et le fait est que sa tenue extérieure n'annonce pas la décadence ; elle s'attache surtout à développer ses établissements industriels qui consistent particulièrement en minoteries, poteries et tanneries. L'Aïn-Séfra qui coule à l'est de la ville dans un ravin est pour elle une précieuse ressource car il lui donne la force motrice.



Place du Marché en 1912

Doc. Roger Prut

De l'autre côté du ravin se trouve un village arabe qu'on visite avec plaisir. C'est un type accompli dans son genre,

sans aucun mélange d'éléments étrangers. Aucune maison européenne ne se montre parmi les cubes blanchis à la chaux, aucune église à côté de gracieuses mosquées ; les costumes des hommes et des femmes sont aussi empreints de la couleur locale la plus pure. Le cimetière qui avoisine le village avec ses tombes éparses, presque à fleur de terre, sans aucun souci de l'hygiène, n'est pas moins caractéristique.

Une seule chose étonne, c'est de rencontrer tant d'Arabes disposés à causer



Gare de Mostaganem

Doc. Roger Prut

avec un Français, parlant et prononçant notre langue avec une correction presque irréprochable.

À l'est de Mostaganem s'ouvre une charmante vallée dite "vallée des jardins" ; au sud une route de douze kilomètres conduit à Aboukir, colonie agricole qui date de 1848 ; de là on se rend en trois ou quatre heures, soit à la station de l'Hillil, soit à celle de Relizane. Les mûriers sont nombreux dans cette région ; ils alternent avec les figuiers qu'on cultive par grandes masses sur de vastes espaces et les cactus arborescents qu'on dispose en forme de bosquets. Le développement de la région est en cours.

L'EXPLOITATION DES CHÊNES LIÈGES EN ALGÉRIE

Maurice Bel

En Algérie, avant la conquête française, la majeure partie des zones forestières appartenait au gouvernement du Dey. Cette propriété fut donc transférée au Gouvernement Français au fur et à mesure de l'occupation du territoire.

Très rapidement, l'administration réalisa qu'elle n'avait pas et ne pouvait pas avoir les moyens humains et matériels pour exploiter la forêt de chênes-lièges qui en Algérie s'étend, le long de la mer, de la frontière tunisienne au département d'Oran.

Très influencé par les doctrines de Saint-Simon, l'Empereur Napoléon III estima que la solution la plus rationnelle pour assurer cette exploitation était de la confier à des "entrepreneurs".

Ce système fut défini et précisé par un sénatus-consulte daté de 1863. Ce texte donnait la possibilité à l'administration impériale de confier des surfaces importantes (plusieurs centaines d'hectares) à un individu qui recevait le droit d'exploiter le liège des arbres du territoire concédé. En contre-

partie, le bénéficiaire devait payer une redevance annuelle, qui, si elle était forte, lui permettait de devenir propriétaire des terrains concédés au bout de 99 ans, ou si elle était faible, impliquait que ces derniers retourneraient à l'État Français au bout du même laps de temps.

Restait de toute façon à la charge du bénéficiaire la réalisation des infrastructures indispensables pour permettre cette exploitation.

Il est, je pense, inutile de préciser que ces "entrepreneurs" avaient été choisis pour la plupart parmi les familiers de l'Empereur. On y relèvera les noms de Sallandrouze, de la Morlaix (l'amiral) ou de Philibert Besson, et de bien d'autres.

Mais, très vite, ces entrepreneurs réalisèrent que bien que très vastes, ces surfaces concédées étaient encore trop petites pour permettre une exploitation rationnelle. La seule solution était de se regrouper en fonction de la position géographique des concessions. C'est ce que feront les bénéficiaires. Naîtront alors une série de sociétés anonymes

forestières qui, pour la plupart, devront scrupuleusement payer la redevance annuelle au gouvernement français.

Les concessions ayant été accordées en 1863 et 1864, le dernier paiement a eu lieu, pour le plus grand nombre, en 1963, et pour le reste l'année suivante. Notons en passant que, dans l'ensemble, les sociétés concessionnaires ont à peu près rempli les obligations qui découlaient du cahier des charges qui leur était imposé. On n'a pas assisté à la cascade des demandes de dérogations qui ont émaillé les débuts de la Société Genevoise, ou, dans une moindre mesure, ceux des autres grands concessionnaires agricoles telle que la Compagnie Algérienne.

C'est donc au moment même où, ayant payé la redevance pendant 99 ans, les sociétés concessionnaires auraient dû devenir réellement propriétaires des forêts qu'elles exploitaient, qu'elles ont été dépossédées de celles-ci par suite de la décision de nationalisation du gouvernement algérien.